

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2012**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 11

votants : 11

L'an deux mille douze, le huit novembre, à 20 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain Bullat, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 31 octobre 2012.

Conseillers présents : A. BULLAT, B. TREMBLET, H. DUNAND, D. DUNAND, P. JACQUEMAIN, R. PETTITT, F. VULLIET, C. GAZEL

Conseillers excusés : V. BLONDIN, N. DUPERRET, G. VIGNY

Procurations : G. VIGNY donne pouvoir à C. GAZEL

Conseillers absents : D. GENOUD, X. SPRUNGLI

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11 octobre 2012

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2/ Information sur la situation budgétaire

M. le Maire présente la situation financière du budget principal, au 6 septembre.

Pour l'instant, l'exécution du budget se déroule conformément aux prévisions, et aucune anomalie n'est détectée.

3/ Enfouissement des réseaux à Beauregard : plan de financement complémentaire

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux sur le secteur de Beauregard sont réceptionnés. Le Syane procède maintenant à la clôture financière de l'opération, et notamment au décompte final. Des travaux complémentaires ont été réalisés (déplacement d'un pylône, pose de toits sur les transformateurs électriques, abribus...) et représentent un surcoût total de 21 359 € TTC, dont 9 544 € sont à la charge de la Commune.

M. le Maire demande donc au Conseil municipal d'approuver le plan de financement correspond à ces compléments :

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière :

Montant global estimé à :

21 359 €

Avec une participation financière communale s'élevant à :

9 544 €

Frais généraux :

641 €

5/Information sur les divers projets immobiliers

M. le Maire fait une information sur les projets immobiliers en gestation. A sa connaissance, seul un projet de 8 logements au petit-Châble sera déposé d'ici la fin de l'année.

6/ Point sur la procédure de révision du POS

Une première réunion de travail sur le diagnostic s'est déroulée le 6 novembre. Elle portait sur les thèmes de la population, le logement et l'économie. Les éléments présentés permettent de mieux connaître l'état des besoins de la commune dans ces domaines, et orienteront les objectifs poursuivis par le PLU. Plusieurs autres réunions de travail sont prévues avant la présentation du diagnostic à la population, qui n'interviendra pas avant le printemps 2013 au plus tôt.

Par ailleurs, le Conseil municipal va désigner, lors d'une prochaine réunion, une commission PLU composée d'élus et de représentants de la société civile pour suivre ce projet.

RESSOURCES HUMAINES

7/ recrutement de deux agents recenseurs

M. le Maire informe le Conseil municipal que le prochain recensement de la population sur la Commune se déroulera du 17 janvier au 16 février 2013. Il rappelle qu'il incombe à la Commune de mettre en œuvre les conditions matérielles pour le bon déroulement de cette importante procédure, et notamment du recrutement des agents recenseurs.

Il faut donc recruter deux agents recenseurs pour les mois de janvier et février 2013. Le temps de travail estimé est d'environ 18 heures par semaines. La rémunération forfaitaire sera de 650 € brut/mois + 1,72 € brut/bulletin individuel récolté.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE de recruter deux agents non titulaires en janvier et février 2013 pour effectuer le recensement de la population

FIXE la rémunération forfaitaire à 650 € brut/ mois + 1,72 € brut/ bulletin individuel récolté.

AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

TRAVAUX

8/ Point sur les travaux

- ***aménagements du Chef-Lieu*** : les travaux sont pratiquement terminés, hormis le square et les espaces verts.
- ***enfouissements de réseaux au Chef-Lieu*** : les travaux sont terminés et réceptionnés.
- ***square du Petit-Châble*** : les travaux de terrassement et d'espaces verts sont terminés. Le mobilier (jeux pour enfants, table de pique-nique et banc) sera installé au printemps.
- ***rond-point du Châble*** : une réunion avec le Conseil général est prévue fin novembre.

11/ discussion sur le projet d'auberge

M. JACQUEMAIN expose au Conseil municipal une synthèse des différentes possibilités quant à l'affectation du local communal qui sera intégré au bâtiment de logements sociaux en face de la mairie.

Trois pistes sont évoquées :

- une auberge
- un cabinet pour un professionnel de santé
- un espace dédié à la petite enfance (micro-crèche, regroupement d'assistantes maternelles...)

Une discussion s'engage sur le choix le plus pertinent, et sur les objectifs poursuivis par le Conseil : répondre au manque de solution pour la garde des jeunes enfants, animation du Chef-Lieu renforcement du lien social, offre de service à la population...

L'hypothèse d'un cabinet médical semble difficile à mettre en œuvre, car il en existe déjà deux dans les communes limitrophes : le Châble et Feigères.

La création d'un espace dédié à la petite enfance est jugée très intéressante. Mais l'ancienne école du Petit-Châble semble plus adaptée à recevoir ce genre d'activités, et elle devrait être vacante lorsque Récréa se sera installé dans les nouveaux locaux de l'école Beaupré.

Le choix d'une auberge pour le local du Chef-Lieu est donc confirmé. Associé à la requalification du Chef-Lieu et la création d'une place publique à proximité, elle devrait offrir aux habitants un lieu de rencontre et d'animation qui manque actuellement dans le village.

12/ préparation du prochain bulletin communal

Un bulletin communal est en préparation pour la fin de l'année.

13/ actualité intercommunale

- une nouvelle ligne de bus Saint-Julien/Collonges-sous-Salève/Croix de Rozon sera mise en service à partir du mois de décembre.

14/ Questions diverses

Intempéries : une partie des tuiles de la maison Chamot, à Montailoux, ont été emportées par les vents violents de ces derniers jours. De nombreux arbres ont également été arrachés dans les bois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire,

Alain BULLAT

